

Appel à manifestation d'intérêt. Autorisations d'occupation temporaire du domaine public Square Conchon Quinette



**AUTORISATION d'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**  
**Square Conchon Quinette à Clermont-Ferrand**  
**Appel à manifestation d'intérêt**

**-1- IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITÉ**

Commune de Clermont-Ferrand, 10 rue Philippe Marcombes - BP 60, 63 033 Clermont-Ferrand Cedex.

**-2- OBJET, LIEU D'EXÉCUTION ET DURÉE**

Le présent avis concerne l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public pour l'installation et l'exploitation d'un manège enfantin, classique, type carrousel.

**Lieu d'exécution de la convention** et nombre d'emplacements : un emplacement pour manège enfantin au Square Conchon Quinette à Clermont-Ferrand.

**Durée** : Une demande a été reçue pour l'occupation (installation du manège) dudit domaine public du -15 février au 8 mars 2020

- 11 avril au 6 septembre 2020

- 17 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2020

L'autorisation d'ouverture au public (du manège qui sera retenu) est accordée en principe, pour les périodes.

**-3- BASE JURIDIQUE**

Les dispositions prévues par l'ordonnance du 19 avril 2017 relative à la propriété de personnes publiques et par la circulaire du 19 octobre 2017 concernant l'application des dispositions de ladite ordonnance à la délivrance de titres d'occupation de courte durée.

**-4- REDEVANCE**

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public est calculé en fonction de la superficie autorisée sur la base du tarif « manège isolé en ville », voté chaque année par le Conseil Municipal ( 0,50€ par m<sup>2</sup> et par jour pour 2020).

Le droit de branchement électrique facturé également, est voté chaque année par le Conseil Municipal ( 2,60€ par jour pour 2020).

**5- CRITÈRES D'ATTRIBUTION :**

Veillez trouver l'ensemble des critères dans le cahier de charges.

- Le pétitionnaire autorisé à occuper temporairement le domaine public devra respecter le cahier des charges et les consignes de sécurité (installations électriques conformes, obligation de mise à la terre du triphasé, contrôle de disjoncteurs, contraintes liées aux conditions météorologiques...).
- Le pétitionnaire autorisé saura s'intégrer dans l'environnement (qualité esthétique indispensable, tarifs, etc).

**6- ANNEXES** : le cahier des charges - « manèges forains » publié ci-joint (6 pages),

**-6- ADRESSE À LAQUELLE LES CANDIDATURES DEVRONT ÊTRE ENVOYÉES**

Direction des Services à la Population et de la Tranquillité Publique. Domaine Public.  
Hôtel de Ville, 10, Rue Philippe Marcombes. BP 60, 63 033 Clermont-Ferrand Cedex 1

**-7- DATE DE PUBLICATION** : Le 10 janvier 2020

**-8- DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES** : LE 24 JANVIER 2020

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

**Hôtel de Ville - BP 60 - 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1**

Tél. 04 73 42 63 63 - Fax 04 73 42 63 39 - [contact@ville-clermont-ferrand.fr](mailto:contact@ville-clermont-ferrand.fr) - [www.clermont-ferrand.fr](http://www.clermont-ferrand.fr)

---

Document joint

Appel à manifestation d'intérêt - Square Conchon Quinette  
PDF | 397.67 Ko